

Admission en classe de 3^{ème} prépa-métiers dans les établissements publics Rentrée 2021

En complément de la circulaire du 12 mars 2021 « admission dans les classes de troisième préparatoire à l'enseignement professionnel (3^{ème} prépa-métiers) des établissements publics – rentrée 2021 », cette note technique a pour objectif de préciser les procédures d'affectation.

I- Public visé et objectifs pédagogiques :

Cette classe, qui s'inscrit dans le cadre de la personnalisation des parcours, est proposée à des élèves de 4^{ème} volontaires, motivés et prêts à se mobiliser **dans la construction d'un projet d'étude vers la voie professionnelle sous statut scolaire ou par apprentissage** (sans interdire l'accès à la voie générale et technologique).

C'est une classe d'accompagnement à la construction personnalisée du projet d'orientation qui s'appuie sur des méthodes pédagogiques spécifiques. Les enseignements communs et complémentaires ont pour but **l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture du cycle 4 avec des semaines consacrées aux séquences d'observation, aux stages en milieu professionnel et aux périodes d'immersion en lycées et/ou en CFA**. Dans le cadre du parcours avenir, entre autre, un projet pédagogique sera porté par l'ensemble des disciplines et **les champs professionnels explorés relèveront d'au moins deux secteurs différents**.

Enseignements	Horaires hebdomadaires
Français	5h dont 1h de consolidation
Mathématiques	4h30 dont 1h de consolidation
Histoire-géographie-enseignement moral et civique	3h
Langues vivantes (LV1 et LV2)	5h30
Enseignements artistiques	1h
Enseignements de sciences et technologie	3h
Education physique et sportive	3h
Enseignement de découverte professionnelle des métiers et des formations professionnelles	5h (180 heures annuelles)
Total *	30h

*S'y ajoutent au moins 10h annuelles de vie de classe ; à titre indicatif un accompagnement à l'orientation de 36h annuelles ; 1 à 4 semaines de stages et de périodes d'immersion

Les élèves passent pour la plupart le **diplôme national du brevet (DNB) des collèges série professionnelle**. Ils peuvent être également candidats au certificat de formation générale (CFG).

- ⇒ Le parcours en 3^{ème} prépa-métiers n'a pas vocation à accueillir des élèves en grande difficulté scolaire et/ou comportementale.
- ⇒ A l'issue de cette 3^{ème} prépa-métiers, l'accès aux formations professionnelles en lycée est favorisé par une bonification lors du traitement des affectations.
- ⇒ Il est à noter que la scolarisation d'un élève en 3^{ème} prépa-métiers dans un lycée professionnel ne préjuge pas de son orientation et son affectation l'année suivante. Ses vœux de poursuite d'études pourront s'exprimer sur l'ensemble de l'offre de formation et non pas uniquement sur celle proposée par le lycée professionnel d'accueil en classe de 3^{ème} prépa-métiers.

III- Secteur géographique de recrutement

- LP Magenta à Villeurbanne
- LP F. Faÿs à Villeurbanne
- LP Marie Curie à Villeurbanne
- LP A. de Musset à Villeurbanne
- LP les Canuts à Vaulx-en-Velin
- LP C. Chaplin à Décines

II- Candidature en 3^{ème} prépa-métiers

A l'issue d'un entretien d'information et de motivation proposé par le chef d'établissement, avec l'aide du professeur principal et du psychologue de l'EN, aux élèves de 4^{ème} volontaires et leur famille, le dossier de demande est instruit par l'établissement d'origine, il comprend :

- **La fiche de candidature 2021** (annexe 1) dûment remplie par les différents acteurs et signée par les responsables légaux
- **L'extrait du LSU et/ou les bilans périodiques de l'année en cours** comprenant les appréciations
 - ⇒ Possibilité d'émettre jusqu'à 2 vœux sur la fiche de candidature.
 - ⇒ Le dossier de candidature sera téléchargeable sur le site : www2.ac-lyon.fr/orientation/saio

Les dossiers complets sont à envoyer par le collège, au plus tard pour le 28 mai 2021, au CIO siège de la commission : CIO Lyon-Est.

IV- Commission d'admission

Les membres de la commission s'appuient sur une grille de positionnement (annexe 2) composée de critères comme les résultats scolaires, le comportement, l'intérêt porté à la découverte des champs professionnels, l'implication et motivation personnelle de l'élève, l'avis du chef d'établissement d'origine, l'avis du Psy EN... avec une cotation de 0 pour Défavorable, 1 pour Plutôt favorable, 2 pour Favorable et 3 pour Très favorable.

Les commissions d'admission se tiendront le 8 juin 2021

V- Affectation des élèves et transmission des résultats

Après affectation par la DSDEN, les résultats seront transmis aux familles fin juin 2021.



